



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

dégel des crédits de la réserve prudentielle

Question au Gouvernement n° 351

Texte de la question

DÉGEL DES CRÉDITS DE LA RÉSERVE PRUDENTIELLE

M. le président. La parole est à Mme Michèle Peyron, pour le groupe La République en marche.

Mme Michèle Peyron. Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, ma question, à laquelle j'associe Annie Vidal, députée de Seine-Maritime, s'adresse à Mme la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn.

Madame la ministre, notre système de santé est l'un des plus performants au monde, et nos établissements de santé en sont un des acteurs principaux. La qualité des soins et la prise en charge des patients sont toujours optimales malgré des contraintes budgétaires importantes.

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie, dit ONDAM, est l'objectif de dépenses à ne pas dépasser en matière de soins de ville et d'hospitalisations dispensées dans les établissements de santé. Une partie des dépenses hospitalières est gagée afin de concourir au respect de l'ONDAM. La commission des comptes de la Sécurité sociale a indiqué que nos établissements de santé ont tenu et même dépassé cet objectif à hauteur de 80 millions d'euros.

Les crédits gelés au titre de la réserve prudentielle représentaient 0,7 % des tarifs des établissements hospitaliers pour 2017. Il est donc légitime que ces crédits leur soient reversés. Pour l'année 2016, ces crédits gelés n'ont été restitués que partiellement alors même que nos établissements de santé avaient respecté l'ONDAM.

M. Fabien Di Filippo. Monsieur Dussopt, venez vous asseoir plus près de nous !

M. Thibault Bazin. Dans cinq ans, peut-être !

Mme Michèle Peyron. En effet, ce dispositif n'a de sens que si les sommes gelées sont reversées lorsque les établissements de santé respectent leurs obligations ; cela valorise les efforts qu'ils ont réalisés. Les fédérations des établissements hospitaliers, telles que la Fédération hospitalière de France, FHF, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs, FEHAP, la Fédération de l'hospitalisation privée, FHP, et la Fédération des centres de lutte contre le cancer, UNICANCER, demandent la restitution intégrale des crédits gelés au titre de cette réserve prudentielle pour 2017.

Madame la ministre, afin de garantir l'engagement plein et entier des établissements dans la stratégie nationale de santé, allez-vous accéder à leur demande ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame Peyron, depuis 2010, en effet, une partie des crédits destinés à financer les dépenses d'assurance maladie, notamment les dépenses hospitalières, fait l'objet d'une mise en réserve en début d'année, de manière à concourir au respect de l'ONDAM.

Cette démarche vertueuse pour les dépenses publiques ainsi que les efforts importants consentis par les établissements et les professionnels de santé ont permis le respect effectif de l'ONDAM depuis plusieurs années. Cette année encore, l'engagement et les efforts de chacun permettent d'envisager le respect de l'objectif fixé pour 2017. L'année passée, cela avait permis de redistribuer aux établissements 100 millions d'euros de la réserve prudentielle. Cette année, les fédérations hospitalières m'ont interpellée le 15 novembre sur une situation financière intenable pour les établissements en fin d'année. Je sais à combien d'efforts ont consenti les établissements de santé publics et privés depuis des années, et je connais leurs difficultés. C'est pourquoi j'ai décidé de procéder au dégel des crédits mis en réserve en début d'année à hauteur de 150 millions d'euros. (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*)

Ce dégel concernera l'ensemble des enveloppes hospitalières ayant contribué à l'effort global de mise en réserve ; 106 millions d'euros seront reversés aux établissements exerçant des activités de médecine, chirurgie et obstétrique, et 44 millions reviendront aux établissements exerçant des activités de psychiatrie, de soins de suite et de réadaptation. Les établissements disposeront de ces crédits avant la fin du mois de décembre.

Par ailleurs, je souhaiterais que nous ayons une pensée pour le CHU de Guadeloupe, où un incendie s'est déclaré cette nuit, entraînant l'évacuation de tous les malades. Je tiens à saluer le courage et l'efficacité des professionnels de santé et des pompiers, grâce auxquels aucune victime n'est à déplorer. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Peyron](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 351

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 novembre 2017](#)